



# curatelle renforcée: visite puis changement de domicile pour hébergement définitif en famille

Par I.Miss, le 06/12/2019 à 14:06

Bonjour, ma sœur sous curatelle renforcée depuis sept 2018 désire venir en vacances avec son mari dès semaine prochaine chez moi, qui suis nouvellement installée dans les Landes pour ma retraite. Elle a avisé sa curatrice par téléphone qui insiste pour savoir qui va la conduire jusque chez moi ainsi que mon adresse. Ces demandes ont été formulées à ma sœur via l'aide ménagère que la curatrice diligente pour porter les différents documents personnels et les messages vocaux..hier lui faisant la remarque que si elle ne revenait très vite ce serait la police qui viendrait la chercher et me créera dans pbm également. Elle lui a aussi dit que la curatrice avait fait un courrier au juge et la menacent de mettre son mari sous tutelle voire pour elle passer de la curatelle à la tutelle pour les mettre en EHPAD comme ils ont déjà tenter de le faire plusieurs fois en 2019!!! J'ai lu sur le site du service public .fr que le majeur protégé avait toute latitude dans le choix de ses vacances et le droit d'être hébergé en famille, C'EST UNE PRESSION MORALE EXERCÉE SUR PERSONNE FRAGILE, INADMISSIBLE SUR PERSONNE DE 75ANS car ma sœur est autonome mais ces remarques sont très stressantes et ne permettent pas l'apaisement. Bien sûr nous allons en informer le juge par lettre recommandée de cette visite en famille.

Ma sœur et son mari ont toujours eu le projet de quitter l'île de France pour le Sud Est, mais plus de famille dans cette région et donc ma sœur m'a demandé s'ils pouvaient venir s'installer chez moi comme je leur en avais fait la proposition depuis toujours dès que je serai en retraite si c'était leur volonté; car il faut savoir que ma sœur est ma mère de substitution suite au décès de notre père laissant notre mère avec 2 nourrissons puisque nous avons les 2 derniers 15ans de moins qu'elle et nous avons 18 mois pour notre frère et 3 mois pour ce qui me concerne. Elle a abandonné ses études en Terminale pour aider notre mère, mère au foyer, et dès ma rentrée en Maternelle elle a cherché du travail pour aider à payer les charges, donc elle ne travaillait que pour nous.

Depuis ces pressions morales incessantes sur une mise en EHPAD ma sœur veut faire un changement de domicile ainsi que le changement de curatrice et me désigner comme curatrice et membre de famille. Bien sûr nous allons poster ce courrier au juge des tutelles ayant rendu la mesure de protection et durant ce temps elle et son mari resteront chez moi et avoir enfin l'opportunité de se retrouver aussi avec les membres de la famille du Périgord , marcher en forêt, sur le bord de mer, s'occuper de mes animaux recueillis dans les rues parisiennes suite à abandons trop faciles et trop fréquents, jardiner et prendre le temps de vivre paisiblement. C'est à mon tour de l'aider maintenant, notre mère avait beaucoup d'empathie pour les gens et je n'imagine pas laisser ma sœur dans cette situation très

stressante et surtout pas en EHPAD.

Ma sœur est très inquiète quant à ces pressions morales et ORALES, pouvez vous me dire si j'ai oublié qqe chose dans mes recherches...j'ai du parler fort pour qu'elle reçoive une copie de son jugement dont l'original a disparu et qui fait besoin pour saisir le juge, il m'a été dit que ça ne me concernait pas....et que de toute façon elle perdait la tête fréquemment dit par l'aide ménagère....qui continue puisque recrutée par la curatrice qui s'en sert comme vagemestre...

je vous remercie, de m'avoir lu jusqu'au bout.